



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 23

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Guillaume RUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François NOWOTNY	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme. CHALLAUX)	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

AEROPORT - Contrat CRSD BA 102 - Lancement des travaux de la fiche 1.5 concernant la remise en état des réseaux de télécommunication - Convention tripartite 2018-2019 entre le SMADL, Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche Comté

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense Dijon Longvic (ci-après désigné par "le CRSD"), signé le 13 novembre 2015, est désormais pleinement entré dans sa phase opérationnelle, notamment en ce qui concerne les opérations de pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1).

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic (ci-après désigné par "le Syndicat Mixte" ou "le SMADL") a d'ores et déjà engagé la totalité des quatre actions prévues au CRSD (fiches 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4), consistant, respectivement, à remettre aux normes les réseaux électriques, à mettre en sécurité le site, à renouveler le balisage, et à remettre en état de fonctionnement la porte du hangar HM2.

Afin d'assurer la pleine information du Comité Technique Interministériel (CTI), lequel doit faire approuver par le cabinet du Premier ministre toute modification du CRSD, le SMADL a informé, le 28 septembre 2017, les membres du Comité de Pilotage du CRSD, que le reliquat budgétaire prévisionnel non consommé issu des fiches actions 1.3 à 1.4 permettait d'envisager de financer une cinquième fiche action.

Cette cinquième fiche action pourrait être ainsi consacrée à la remise en état des réseaux de télécommunication, via notamment le déploiement de la fibre optique, étant précisé que ces travaux complémentaires s'inscrivent en totale conformité avec l'objet de l'axe 1 du CRSD consistant en une *"pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures"*.

Cette cinquième fiche action étant alimentée par redéploiement d'une partie des fonds initialement dédiés aux fiches actions 1.3. et 1.4., et constituée d'actions ne figurant pas dans la version initiale du CRSD, ni dans les conventions conclues entre l'Etat, Dijon Métropole et la Région au titre des fiches actions 1.3. et 1.4., ces dernières devront donc faire l'objet d'un avenant.

Dans le détail, la nouvelle fiche-action se verrait attribuer un budget de 100 000 € hors taxes issu :

- d'une part, de reliquats de la fiche action 1.3 (renouvellement du balisage), à hauteur de 60 000 € hors taxes ;
- d'autre part, de reliquats et de la fiche action 1.4 (remplacement de la porte de hangar HM2) pour un montant de 40 000 € hors taxes.

Après avoir été présenté en réunion technique le 12 février 2018, en présence du délégué à l'accompagnement régional du ministère des armées, ce point a été mis à l'ordre du jour du Comité Technique Interministériel (CTI) du 14 mars 2018 qui a statué positivement.

Le tableau des engagements financiers a donc été actualisé comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Fiches-actions	Coûts hors taxes	Etat (FRED)	Syndicat Mixte	
			Dijon Métropole	Région
1.1 Alimentation électrique et secours	600 000 €	300 000 €	150 000 €	150 000 €
1.2 Mise en sécurité du site	200 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €
1.3 Renouvellement du balisage	1 860 000 €	930 000 €	465 000 €	465 000 €
1.4 Remplacement de la porte du hangar HM2	40 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €
1.5 Remise en état du réseau de télécommunication	100 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €
TOTAL	2 800 000 €	1 400 000 €	700 000 €	700 000 €

Conformément au devis détaillé ainsi qu'au calendrier des travaux ci-joint, il est proposé d'approuver le lancement de cette cinquième fiche-action (fiche 1.5.), pour un montant total de travaux de 100 000 € hors taxes, dont :

- 50 000 € hors taxes pris en charge par l'Etat au titre du Fonds pour les restructurations de la Défense (FRED) ;
- les 50 000 € hors taxes restants étant, quant à eux, pris en charge par le Syndicat Mixte, soit à parité par Dijon Métropole et par la Région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 25 000 € chacune.

Ainsi, il est proposé de confirmer l'engagement de Dijon Métropole vis-à-vis du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté, via le projet de convention ci-joint.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** ce projet de travaux de remise en état des réseaux de télécommunication, pour un coût total estimé à 100 000 € hors taxes, pris en charge à parts égales par le FRED et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de préciser** que la contribution de Dijon Métropole au financement de ces travaux s'élèvera à 25 % de leur montant total, soit un montant maximal de 25 000 €, financé exclusivement par redéploiement de fonds initialement dédiés au financement des fiches actions 1.3. et 1.4. du Contrat de Redynamisation du Site de Défense Dijon Longvic ;
- **d'approuver** le projet de convention de financement tripartite à conclure entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon Longvic, Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0

DONT 23 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. PATRICK CHAPUIS, M. JOSÉ ALMEIDA)